

FRATERNITÉ

DES CÉRÉMONIES POUR CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE



© flickr.com - Stay Nervous

Depuis que l'Homme est capable de structurer une pensée, il a mis en place des rites pour célébrer des événements marquants de son existence. Outre les deux moments communs à toutes les civilisations, à savoir la naissance et la mort, d'autres cérémoniaux propres à certaines cultures ou groupes ethniques se sont développés à travers le monde.

En Belgique, ces moments étaient pour la plupart placés sous le sceau de la tradition judéo-chrétienne: le baptême marquait la volonté des parents de faire entrer l'enfant dans l'Église alors que les derniers adieux étaient la plupart du temps célébrés par un acte religieux. Au fil du temps, il est d'ailleurs parfois devenu ardu de distinguer l'accomplissement de ces cérémonies par adhésion à une religion de la simple tradition familiale.

Les laïques possèdent également leurs propres cérémonies. Si la plus connue d'entre elles reste la fête de la jeunesse laïque, qui marque le passage de l'enfance à l'adolescence, il existe des cérémoniaux en accord avec les valeurs qu'ils défendent. Qu'il s'agisse de fêter l'arrivée d'un enfant, l'union de deux personnes ou des anniversaires de mariage, ou encore d'enterrer un proche, les structures laïques proposent des rituels sur mesure élaborés en étroite collaboration avec les participants. Si la démarche vous tente, si vous souhaitez placer un moment de votre vie sous le signe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, n'hésitez pas à contacter l'association laïque la plus proche de chez vous. Elle pourra certainement apporter une réponse à votre demande.

ÉDITORIAL

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a bien conscience de toute l'importance que revêt le pan de la laïcité philosophique au sein du Mouvement. Si la Régionale a développé une expertise professionnelle dans le domaine de la laïcité politique, l'implantation de la laïcité sur l'ensemble du territoire est tributaire de l'action des associations locales. Celles-ci sont spécialisées tant en termes de relais des projets régionaux et communautaires qu'en termes d'action d'éducation permanente et, dans des conditions de proximité avec les populations, par l'organisation des cérémonies qui accompagnent les familles dans les moments importants de l'existence, de la naissance à la fin de vie. C'est pourquoi nous avons toujours à coeur de soutenir les associations membres dans cette responsabilité fondamentale de répondre aux attentes des personnes qui font appel à elles. Un permanent a été engagé à cette fin par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège. Sa mission est d'être attentif aux attentes des associations et de leur offrir son expertise et des ressources en matériel pour offrir une aide adaptée à chaque cérémonie.

Notre philosophie n'est pas d'imposer des itinéraires tout tracés qui jalonnent de facto les moments clés de la vie. Sans prosélytisme, nos volontaires se tiennent à la disposition de ceux qui souhaitent leur accompagnement pour un parrainage, une fête de la jeunesse laïque, un mariage, des noces d'or, des funérailles... Si ces besoins ne s'expriment pas par tous ceux qui se sentent laïques, il n'en demeure pas moins que ces démarches sont indémodables, même si les rituels et les symboles peuvent évoluer au fil du temps, en fonction de l'évolution des mentalités et des outils modernes dont nous bénéficions. Les rites de passage ne sont pas tombés en désuétude, même si les âges auxquels ces étapes se rattachent ont pu changer.

Ce service rendu à la population ne souffre aucune discrimination. Dès lors, dans chaque commune, les familles doivent avoir accès à des infrastructures offrant tout le confort et les fonctionnalités requis pour garantir le bon déroulement des cérémonies. Ceci d'autant plus que la circulaire Furlan semble mettre un terme à la mise à disposition des administrations communales pour les parrainages ou mariages laïques (NDLR : voir à ce propos le texte d'Anne Fivé en page 3). Pourtant, quelle différence voit-on entre une manifestation civile et une cérémonie laïque, qui relève précisément d'un esprit de tolérance, d'une démarche citoyenne non discriminatoire, et constitue le symbole même de l'hommage que l'humanité rend aux personnes, au-delà de leurs options philosophiques, politiques, et de leur origine géographique, sociale ou culturelle ?

Même s'il est indispensable que chaque conviction puisse être identifiée par un lieu qui lui soit propre, il serait cependant naturel et rationnel que chaque commune bénéficie d'une infrastructure multi-convictionnelle pour y organiser des cérémonies plutôt que de multiplier les églises et autres lieux attribués à chaque communauté religieuse ou non-confessionnelle. Ce lieu apporterait par la même occasion une réponse non orientée philosophiquement pour les cérémonies d'hommage lors de catastrophes ou de manifestations patriotiques ou civiles. Il n'est plus l'heure aujourd'hui de privilégier une religion, fût-elle plus ancienne chez nous que d'autres communautés, ou d'assimiler l'ensemble de la population aux adeptes d'une croyance particulière, même dominante !

Hervé PERSAIN

**CÉRÉMONIES LAÏQUES :
QUEL SOUTIEN LE CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE APPORTE-T-IL ?**

La création ou la revitalisation de rites montre bien leur rôle socialisateur

Les différentes cérémonies laïques

Si l'on considère les différentes étapes de la vie, et que l'on respecte leur chronologie, nous entamerons ce descriptif par ce que l'on appelle le parrainage laïque. Souvent considéré à la fois comme un substitut et une opposition à la fête religieuse catholique correspondante, le baptême, il est plus juste de le considérer comme un acte permettant aux parents d'affirmer certaines valeurs. À savoir, de respecter la liberté individuelle de l'enfant dans ses choix futurs et de développer chez lui les qualités de tolérance, de fraternité et de solidarité nécessaires au citoyen responsable. Le parrainage laïque permet également d'affirmer l'engagement du parrain et de la marraine à soutenir l'enfant au cas où l'autorité parentale viendrait à faire défaut.

La deuxième étape est la Fête de la Jeunesse Laïque. Marquant le passage de l'enfance à l'adolescence, elle est destinée aux jeunes, qui, au sortir de l'école primaire, où ils ont suivi le cours de morale laïque, s'apprêtent à entrer dans l'enseignement secondaire. Cette fête réunit les jeunes, leur famille, leurs amis et les associations laïques

organisatrices. Elle met l'accent sur l'esprit de tolérance, de citoyenneté, de solidarité, d'égalité, de libre examen, de justice et de fraternité que l'enfant a acquis au cours de morale laïque et fait appel à son sens critique. Au cours de cette fête, aucun serment ne leur est demandé.

Vient ensuite le mariage laïque. Cette cérémonie d'union se fait après le mariage civil, celui-ci se résumant en un simple acte juridique et administratif. Souvent intégré à la cérémonie officielle de mariage civil, le mariage laïque, s'organise aujourd'hui séparément la plupart du temps. Cette cérémonie rappelle que chaque homme, chaque femme est l'artisan de son bonheur et elle les invite à respecter en chaque être, enfant ou conjoint, la dignité de la personne humaine. Parallèlement au mariage laïque, il existe la reconnaissance laïque de cohabitation légale. Selon les mêmes principes que le mariage, cette cérémonie permet aux futurs conjoints de valoriser davantage l'acte juridique et administratif de la cohabitation légale.

Des cérémonies laïques peuvent également être organisées pour célébrer un anniversaire important comme par exemple des noces d'or.

Et enfin, il existe la cérémonie de funérailles laïques qui consiste en un hommage rendu par la communauté humaine à l'un des siens. Quel que soit le mode de funérailles choisi, crémation ou inhumation, le laïque peut le faire entouré d'un cérémonial de son choix. Il s'agit d'une cérémonie indépendante de tout dogme, sans transcendance ni promesse d'éternité...

Les aides apportées aux associations laïques fédérées

Lorsque nous recevons une demande, nous la redirigeons vers l'association locale concernée.

Nous tenons par ailleurs à disposition de ces associations des actes de parrainage ou de mariage, et nous proposons en prêt des drapeaux ou encore, dans certains cas, du matériel de sonorisation. Il arrive que certaines demandes de matériel, plus spécifiques, soient traitées au cas par cas. Depuis l'année dernière, nous proposons des plaquettes de présentation « cérémonies laïques » personnalisées avec les références des associations impliquées dans l'organisation de ces cérémonies. Ces plaquettes peuvent être adaptées

en fonction du type de cérémonies que l'association organise.

Dans le cadre des Fêtes de la Jeunesse Laïque, outre les invitations et les programmes que nous imprimons pour les associations organisatrices, nous tenons à leur disposition des folders explicatifs, des pin's « Triangle rouge », des bracelets « Libres, ensemble », des affiches, ... Pour les demandes plus spécifiques, elles sont également traitées au cas par cas.

Il nous reste à évoquer l'aide apportée aux cérémonies de funérailles laïques. Dans le courant de ce mois de juin, nous avons élaboré « une boîte à outils » dans le but d'aider les associations à concevoir cette cérémonie particulière. Sur ce support, nous proposons des exemples d'hommages, les actes de la dernière formation funérailles, une banque de données musicales pour le choix des musiques pouvant être diffusées lors de la cérémonie, un choix de textes et citations divers adaptés, une fiche technique reprenant l'essentiel des questions à poser lors de la rencontre avec la famille du défunt, une marche à suivre pour le bon déroulement d'une cérémonie au sein du cré-

matorium de Robermont, la liste des funérariums de la Province de Liège... Nous précisons que cette « Boîte à outils » restera évolutive et sera donc régulièrement actualisée.

De plus, il est prévu, dans un avenir proche :

- De mettre en place une ligne téléphonique pour les cas de funérailles
- De mettre à disposition des associations qui officient dans les funérariums non équipés de sonorisation un matériel facilement transportable
- De prendre en charge les frais de déplacement des officiants.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la création d'un réseau de coordination s'articulant autour des demandes de cérémonies de funérailles laïques en Province de Liège.

Nous vous rappelons que le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège reste à votre entière disposition pour toute question relative à l'organisation de vos cérémonies.

Roland REMACLE
Service Relations avec
les Associations fédérées

SOMMAIRE

- **ÉDITORIAL** P. 1
- **DES CÉRÉMONIES POUR CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE** P. 2-5
- **BILAN DE NOS ACTIVITÉS** P. 6
- **OPINIONS** P. 7
- **PRISES DE POSITION** P. 8

Liège
Enseignement de
la Ville de Liège

**ATHÉNÉE
LÉONIE DE WAHA**

04/222 34 26 - 04/222 23 56

la pédagogie active vous intrigue ?
parlons-en : sec.waha@ecl.be

www.athenee-de-waha.be
Enseignement SECONDAIRE GÉNÉRAL
pédagogie active ► immersion anglaise ► immersion néerlandaise

LE RITE EST-IL MODERNE ?

Depuis une vingtaine d'années, cette question apparaît de manière récurrente, notamment par rapport à la modernité des cultures nord-occidentales, à la libération partielle de la vie quotidienne vis-à-vis des religions et du sacré très ritualisés, à la place et à l'expression de la laïcité, aux apports des cultures internes et de celles apportées par l'immigration. Les rites sont obsolètes, les rites n'ont plus de sens ou l'ont perdu au cours des siècles, ils sont inutiles, cela n'a plus qu'une valeur commerciale, ou encore ils n'existent plus... Tout se dit.

Ainsi les rites sont agressés, bousculés, dénigrés, interpellés, questionnés. Et d'autant plus existants, revendiqués et résistants. Même si leur sens n'est pas connu par tous ceux qui les pratiquent, si leurs rituels ont changé, si leurs fastes ont diminué. Ainsi les cérémonies de mariage, enterrements, baptêmes, Bar Mitzvah, cérémonie de circoncision, communions privée et solennelle, fêtes laïques, confirmation, fiançailles, bizutages, Shabbat, Aïd el Adha ou Aïd-el-Kébir (la fête du mouton), entrée en Maçonnerie, entrée en prêtrise, entrée chez les moniales, anniversaires divers, remise de diplômes de fin d'études, Pâques, Halloween, Toussaint, Fête des Morts, Saint-Nicolas, Noël, Kwanza, Réveillon du 31 décembre, Nouvel An, Hanouka, Carnaval, Fête Nationale, et bien d'autres, existent, sont par le monde. Jours particuliers. Remarquables au milieu des autres jours de l'année, ils sont les représentants de ferveurs partagées par un groupe culturel dont ils sont des signifiants.

Ces événements sont particuliers parce qu'ils font partie des rites culturels d'un groupe socio-culturel. Observés par une majorité d'individus appartenant aux mêmes groupes, ils font partie de leur histoire, de leurs traditions, de leurs coutumes. Leur classification et leur distinction se font de multiples manières. Sacrés (concernant principalement le religieux, la messe, la bénédiction, le pèlerinage à la Mecque), païens (le Carnaval, la Chandeleur) ou profanes (les fêtes laïques, la remise des diplômes, la consécration de danseur étoile). Si une partie des rites -les rites ancestraux- sont

là pour inscrire les êtres humains dans une cosmogonie, et qu'ils sont associés, donc dépendants directement des saisons et des forces de la nature (le Carnaval, la Chandeleur, Halloween), les rites récents eux ne sont pas des répondants au fonctionnement du monde mais au fonctionnement des êtres humains. Ce qui signifie que ce n'est pas la logique de la nature qui est déterminante mais le pouvoir et la puissance des hommes (Mensche), la productivité, la perpétuité, la jeunesse. Ainsi par exemple les rites des cérémonies de couronnement, de mariage, de miss en tout genre. Ce qui implique également que les êtres humains ont besoin d'avoir des marqueurs d'appartenance, de ressemblances, de différenciation des Autres, les étrangers, ceux qui ne partagent pas les mêmes rites.

Les rites participent d'une communauté, certains y sont acteurs passifs, d'autres acteurs actifs ; les personnes célébrées, remerciées, félicitées sont mises en évidence et entourées par tout le groupe. Cette façon de faire est intemporelle. Les rites ont une forme, des rituels, un sens. Que tous connaissent ou doivent connaître, afin que le rite puisse se réaliser. Devant être les mêmes à chaque fois, afin que cela soit un rite. La structuration de la collectivité est un besoin et une nécessité, le respect des rites en fait partie. Et si la profanation de certains rites jadis sacrés se multiplie, notamment par la déchristianisation et la laïcisation des sociétés nord-occidentales peu traditionnelles et très individualistes, la création de nouveaux rites ou la revitalisation de rites plus anciens démontrent bien le rôle socialisateur que remplit le rite. Rites de passage, rites d'initiation, rites d'appartenance, rites d'accordailles, rites de naissance, rites de mort, rites d'intronisation, quel que soit le type de rites et la catégorie dans laquelle on le range (selon les classifications choisies, ils peuvent appartenir à plusieurs types à la fois, par exemple familiaux et de naissance), ils ont en commun, outre les divers éléments évoqués au long des lignes précédentes, le fait d'être partagé par plusieurs personnes en même temps, d'avoir une partie festive qui permet le relâchement,

MARIAGE LAÏQUE CHERCHE LOCAL À CARACTÈRE SOLENNEL, SPACIEUX, GRATUIT SI POSSIBLE...



Jeunes mariés cherchent locaux adéquats pour cérémonie de leur choix

En ce début mai¹, le Ministre wallon des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul Furlan, a apporté des précisions importantes en réponse à une question parlementaire posée par le député Claude Eerdeken à propos de l'organisation des cérémonies laïques et religieuses après le mariage civil. Cette question fait suite à la réponse tranchée fournie par le Ministre à une première question du député Collignon qui souhaitait connaître précisément les obligations des communes en la matière.

Le Ministre Furlan a, en substance, répondu ceci : « *L'officier de l'état civil a pour mission légale de célébrer un mariage civil selon les règles et les formes prévues par la loi. Sa fonction se limite à cela* ». Une fois toutes

l'humour, l'espoir, le rire, – après l'épreuve ou l'élément sérieux ou lourd parfois –, et dans laquelle se retrouvent tout autant la détente, l'amusement, et la convivialité. Civils, politiques, religieux, les rites scellent des manières d'être, des pratiques de vie et des traditions. Le rite est moderne ou plutôt il n'est ni moderne ni ancien, il n'a pas d'âge. Pas de mode. Il est indispensable à la cohésion d'un groupe ; il fait partie de l'histoire des êtres humains, le rite rythme la vie des individus, les inscrit dans une histoire commune, utilise un langage commun, leur fait partager un même passé, les lie les uns aux autres et renforce leur appartenance collective. Ces réalités et ces fonctions sont et seront toujours nécessaires à la vie des individus, à la survie d'un groupe, aux besoins de reconnaissance et d'appartenance individuelle et à la vie en collectivité.

Chris PAULIS,
Docteur en Anthropologie, ULG

les formalités légales remplies, il prononce, au nom de la loi, que les époux sont unis par le mariage et il en dresse acte sur-le-champ. La loi, dit le Ministre, ne prévoit aucun autre cérémonial. Cette affirmation n'est bien entendu pas contestable au regard du strict respect de la loi. Il n'y a pas lieu de mélanger la célébration du mariage civil avec un autre type de cérémonie (bénédiction nuptiale, cérémonie laïque ou autre). L'on ne nous empêchera toutefois pas de penser qu'il est toujours loisible voire souhaitable qu'une attention particulière soit portée par l'Echevin de l'état civil à l'importance que ce moment a pour les futurs époux en donnant un caractère solennel au mariage civil (minimum de decorum, musique appropriée, des paroles de circonstance, voire un vin d'honneur).

Le Ministre rappelle, à juste titre, que le mariage civil doit toujours, sauf exception prévue par la loi, précéder la bénédiction nuptiale religieuse, sous peine de poursuites pénales².

Le dernier volet de la réponse du Ministre précise l'interdiction pour les communes de prêter des locaux communaux pour un mariage d'un autre type que le mariage civil, sous peine de détournement de pouvoirs « *inadmissible dans le chef de l'officier de l'état civil qui userait de biens publics à des fins privées* ». Cette affirmation a été suivie d'une seconde question parlementaire.

Le Ministre a eu l'occasion de préciser que « *s'agissant de biens relevant du patrimoine privé de la commune, la loca-*

tion d'une salle des fêtes par exemple est permise. Il revient au conseil communal en vertu de l'article L1222-1 du CDLD (Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation) d'en arrêter les conditions générales dans un règlement. »

Le Centre d'Action Laïque estime que la cérémonie laïque doit idéalement être organisée de manière tout à fait distincte du mariage civil. Admettrait-on en effet qu'un curé s'associe à l'officier de l'état civil à la maison communale pour organiser un mariage civil et religieux à la fois ?

On sait toutefois qu'aujourd'hui, même si l'on doit le regretter au nom du respect du principe de la séparation des Églises et de l'État, un certain nombre de cérémonies laïques se déroulent encore dans des salles de mariage ou d'autres locaux publics.

Le respect des principes ne justifie toutefois pas qu'on balaie d'un revers de main le problème concret de locaux adéquats rencontré par de plus en plus de personnes, que cela soit en Wallonie ou à Bruxelles, pour organiser des cérémonies de mariage, de parrainage, de funérailles conformément à leurs convictions.

Quand il existe une Maison de la laïcité qui répond aux exigences, ces cérémonies doivent logiquement s'y dérouler.

Rappelons qu'il existe actuellement, pour 262 communes wallonnes et 19 communes bruxelloises, un nombre très limité de Maisons de la laïcité pouvant accueillir de telles cérémonies.

Alors que fait-on lorsqu'il n'y a pas de Maison de la laïcité ?

Au nom du principe de non-discrimination, nous appelons les pouvoirs publics à garantir aux personnes et associations qui le demandent la possibilité de disposer de locaux à l'instar de ceux qui en disposent déjà. Et pourquoi pas, en créant des espaces convictionnels partagés ?

Anne FIVÉ
Directrice juridique du Centre d'Action laïque

¹ Bulletin des Questions et Réponses, Conseil régional wallon, sess.ord.2010-2011, question n°427 du 30 mars 2011, voir également le Bulletin des Questions et Réponses, Conseil régional wallon, sess.ord.2010-2011, question n°72 du député Christophe Collignon du 10/11/2010.

² Conformément à l'article 21 alinéa 2 de la Constitution belge : « *Le mariage civil devra toujours précéder la bénédiction nuptiale, sauf les exceptions à établir par la loi, s'il y a lieu.* », voir également l'article 267 du Code pénal.

QUELQUES RÉFLEXIONS PERSONNELLES À PROPOS DES CÉRÉMONIES...

Chaque vie est unique. Mais toutes ont quelque chose en commun : elles démarrent par une naissance et se terminent par un décès. Les circonstances varient évidemment d'un individu à l'autre, mais il est clair qu'il y a un moment dont nous avons conscience, celui de l'existence humaine entre naissance et mort. De ce temps de vivre dont nous avons conscience, nous pouvons dire qu'il est constitué de journées qui se succèdent, certaines sans relief, ou rien de spécial n'est à signaler ou à retenir, et d'autres qui sortent de l'ordinaire parce qu'elles marquent un événement qui concerne non seulement un individu en particulier mais aussi son entourage et ses connaissances, parce que cet événement rythme le temps et deviendra un repère pour la mémoire.

Ces événements, parmi les plus importants dans une existence humaine, justifient évidemment l'organisation de cérémonies, non seulement pour affirmer leur solennité mais aussi pour

rappeler les valeurs qui en donnent le sens. Tous les courants de pensée le proposent, avec un cadre et un contenu particulier et parfois dans un lieu particulier. Et c'est normal puisque tous les êtres humains, quels qu'ils soient, ressentent naturellement les moments heureux ou pénibles auxquels ils sont confrontés. Tous ont des sentiments et ont envie de les exprimer. C'est le cas aussi des athées, des agnostiques, des non-croyants.

Le point de départ des cérémonies laïques est, faut-il le rappeler, lié aux funérailles et à une indignation, légitime, par rapport à une attitude méprisante, incompréhensible et insupportable qu'avait au 19^e siècle la toute puissante Église catholique, apostolique et romaine, qui refusait de manière définitive et sans appel, une sépulture correcte à celles et ceux qui n'étaient pas des catholiques pratiquants. Et c'était le cas aussi pour les artistes, les divorcés, les suicidés, les prostituées, et d'autres catégories encore de personnes.

Il est vrai que l'Église, à ce moment, avait toujours le monopole de la gestion des cimetières, privilège qu'elle n'a perdu en Belgique qu'en 1971, au moment où cette responsabilité a été confiée aux administrations communales. C'est la raison pour laquelle les associations de libres penseurs du 19^e siècle se sont mobilisées pour organiser des cérémonies correctes et des moments d'hommage aux défunts. Parce que tout décès interpelle surtout les survivants, les proches, à la fois pour la douleur et le chagrin de la perte et de la séparation, mais aussi parce qu'il nous rappelle notre propre mortalité. Et donc, la cérémonie, si elle rend hommage à la personne qui vient de disparaître, elle s'adresse surtout aux survivants et elle participe à ce que l'on appelle le « travail de deuil ».

Notons aussi la dernière évolution marquante en date, le décret adopté par la Région wallonne, sous l'impulsion du ministre Philippe Courard et qui

réforme fondamentalement les funérailles et sépultures, ouvrant le droit, pour chacune et chacun, de faire enregistrer de son vivant à l'administration communale, non seulement son choix de sépulture (inhumation ou incinération), mais aussi la cérémonie de funérailles. Et cela, y compris pour les indigents qui, jusque là, étaient « condamnés » au cercueil de sapin inhumé dans la fosse commune.

Reste alors à évoquer un autre type de cérémonies : les hommages collectifs aux victimes d'accidents, de génocides. Rappelons-nous, quand même, que c'est l'incendie de l'Innovation de Bruxelles qui est à l'origine de la constitution du Centre d'Action Laïque. Parce qu'encore une fois, à l'époque, pourtant pas si éloignée de nous, seule avait été organisée une chapelle ardente, comme si toutes les victimes de ce dramatique incendie étaient nécessairement croyantes et catholiques pratiquantes. L'urgence à gérer l'émotion importante que

l'événement avait suscité n'avait, pour une fois, pas écarté de l'hommage celles et ceux qui, isolément, n'auraient pas été admis dans les cimetières pour les raisons évoquées plus haut, mais il y avait quand même là une assimilation récupérante dont le seul but était d'affirmer le monopole d'un seul courant de pensée en Belgique, alors que, à l'époque déjà, plusieurs religions étaient reconnues. Cette tendance est toujours persistante actuellement et ce ne serait que normal d'attendre des pouvoirs publics d'identifier, dans chaque ville et dans chaque commune, un endroit neutre, c'est-à-dire autre que celui consacré aux rites de la religion qui se veut largement majoritaire.

Philippe DRAIZE

Administrateur du Centre
d'Action Laïque
de la Province de Liège

Président de l'Association
des Libres Penseurs de Huy
et sa région

LES CÉRÉMONIES D'HOMMAGE CIVILES, UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ



Crédit : Belga

La cérémonie d'hommage aux victimes de l'explosion de la rue Léopold à Liège rassemblait les représentants de différents cultes et de la laïcité

Dans un État neutre (à défaut d'être laïque) comme la Belgique, il est primordial de tout mettre en œuvre pour que celui-ci, en toute circonstance, respecte les règles strictes de la neutralité.

On en est malheureusement bien loin.

En effet, si l'on reprend les dernières catastrophes qui ont eu lieu dans notre pays ces dernières années, force est de constater qu'à l'exception de l'accident ferroviaire de Buizingen, le caractère religieux et particulièrement catholique a

été systématiquement privilégié. A ce titre, la cérémonie la plus choquante a certainement été celle consacrée aux pompiers victimes lors d'un terrible incendie à Uccle, en 2008 : les autorités fédérales ont purement et simplement ignoré l'hommage rendu à la caserne par leurs pairs pour privilégier la cérémonie religieuse au cours de laquelle ont été remises aux victimes, à titre posthume, les décorations qu'elles méritaient.

Mais ces constats sont loin d'être nouveaux. Rappelons que la création du Centre d'Action Laïque a fait suite à la colère

exprimée par les associations laïques de l'époque face au caractère exclusivement catholique des cérémonies organisées à la suite de l'incendie qui ravagea l'Innovation à Bruxelles en 1967.

Mais que revendique exactement le Centre d'Action Laïque pour rendre à ces cérémonies le caractère civil qui sied à un recueillement collectif au-delà des convictions individuelles ? Car si on veut éviter de devoir organiser dans l'urgence un événement au lendemain d'une catastrophe, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour qu'une telle situation soit envisagée et préparée, tout en espérant qu'elle ne se produise jamais.

Dans chaque commune, un lieu, si possible public et en tout cas neutre, devrait être identifié, de même que chaque Province devrait en faire de même en cas d'évènement de plus grande ampleur dépassant par son impact, un territoire communal. Au risque de voir, comme ce fut le cas après la catastrophe de la rue Léopold, à Liège, l'Église catholique proposer l'un de ses nombreux bâtiments largement

sous-utilisé et ainsi subtilement réaffirmer le lien qui la lie à l'État.

De même un protocole, exempt de toute connotation religieuse et philosophique, devrait être mis en place afin de répondre rapidement à la légitime émotion des familles et de la population. Toutefois, si certaines familles souhaitent donner un caractère religieux ou philosophique à leur recueillement, libre à elles de l'organiser en privé avec leur entourage.

En effet, les cérémonies civiles sont un hommage des autorités, et à travers elles, de toute la population aux victimes et leur famille. La société interculturelle et diverse qui est la nôtre doit respecter l'ensemble de ses composantes sans distinction et sans laisser penser qu'il y a des citoyens qui méritent plus d'égard que d'autres.

Des contacts ont été pris avec les autorités fédérales et régionales afin qu'une réflexion soit entamée à ce sujet. Des pistes concrètes sont à l'étude mais le chemin reste encore long. Pour s'en convaincre, il suffit de voir comment beaucoup d'autorités locales reprennent systématiquement les cérémonies religieuses dans les programmes officiels de la fête nationale ou des fêtes de Wallonie.

Cette banalisation de la proximité entre événement officiel et office religieux est une injure à tous les citoyens croyants ou non qui ne partagent ces convictions ou qui de plus en plus nombreux réclament une véritable séparation de l'Église et de l'État.

La liberté de pratiquer ou non une religion ne peut être garantie que dans un État laïque. Il est urgent de se mobiliser pour défendre ce principe et rappeler que la laïcité est indissociable des Droits de l'Homme et, comme eux, non négociable à l'heure où l'Europe tente par tous les moyens de faire des religions les piliers de sa construction, faisant fi de la sécularisation de nos sociétés et des aspirations de la grande majorité de ses citoyens.

Jean-Michel HEUSKIN

Administrateur du Centre
d'Action Laïque
de la Province de Liège

Vice-président du Centre
d'Action Laïque

ÉTAPE DE LA VIE : REGARDS CROISÉS

FÊTE DE LA JEUNESSE LAÏQUE : POURQUOI MARQUER LE PASSAGE DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE ?

De par le monde, dans toutes les philosophies et depuis toujours, les sociétés ont consacré comme moment essentiel de la vie le passage de l'enfance à l'adolescence. La Fête de la Jeunesse Laïque s'inscrit dans cette démarche initiatique en proposant une cérémonie à la fois solennelle, rituelle, symbolique et festive.

Solennelle car, en accueillant affectueusement la promesse de faire le meilleur usage des valeurs qu'il a reçues, le jeune adolescent reconnaît qu'il est apte et prêt à effectuer ses premiers pas sur son chemin personnel. Les efforts qu'il a accomplis pour se construire sont reconnus par la communauté dans laquelle il a grandi, et celle-ci confirme l'engagement d'être à ses côtés pour partager ses espoirs et le guider dans ses appréhensions.

Rituelle dans la mesure où la force du rituel qui sacralise ce moment important met en évidence cette pause à la fois réflexive, intellectuelle et émotionnelle. Le rituel fait de nous, comme dit Khalil Gibran de l'homme « *cette chose libre, cet esprit qui enveloppe la terre et se meut dans l'éther* »¹.

Symbolique parce qu'aucune promesse de fidélité à une croyance, à une doctrine ni même à une communauté n'est évoquée lors de la cérémonie. Sa spécificité est de proposer à

l'enfant un engagement vis-à-vis de lui-même parce qu'en fin de compte, il sera le seul juge de la manière dont il s'accomplira quand il sera adulte.

Festive évidemment car la circonstance se veut un moment privilégié de réjouissances pour l'enfant et pour sa famille.

La préparation de cet événement important se réalise au cours de morale laïque qui, tout au long de l'école primaire, a développé chez l'enfant un enseignement essentiel pour sa formation personnelle et pour sa perception du monde extérieur. C'est là qu'il a appris un art de vivre où prédominent les notions de liberté, de justice, de tolérance, d'humanisme et de recherche de la vérité et également des principes de vie, des valeurs morales, une manière d'être et une façon de penser.

La force de l'engagement, le courage devant l'obstacle à surmonter, la connaissance et la reconnaissance de l'autre, la confiance dans ses potentialités, la prise de conscience des liens qui l'unissent à d'autres adultes en devenir, ne voilà-t-il pas déjà d'excellentes raisons de marquer ce moment, essentiel dans la vie du jeune adolescent, par la joie, la confiance et l'affection ?

Tony COVOLO
Président de la Maison
de la Laïcité de Seraing



Les jeunes seront les seuls juges de la manière dont ils s'accompliront quand ils seront adultes

Crédit : Comité d'Action Laïque de Herve

LIBERTÉ



Crédit : Cercle « La Raison » de Spa

17/11 > 27/11
FESTIVAL
des
libertés

Bernard Lavilliers

Le 17/11 à 20h30
Le FORUM / Liège
Rue Pont d'Avroy, 14 - Liège • www.leforum.be

Billetterie Forum : 04/223.18.18
Tickets : 37,50 € - 42,50 €

www.festivaldeslibertes.be/liege 0900/00.600

Le Festival des Libertés® est une initiative de Bxl Laïque, organisée en partenariat avec le CAL Province de Liège

Photo : Bernd Frenzel
E.P. : Hervé Puyant, président du Comité d'Action Laïque de la Province de Liège - Bd. d'Avroy, 14 - 4000 Liège
Design par Bruxelles Laïque - Affichage culture évangé de Imaris



¹ Khalil Gibran, *Le prophète*, Chapitre « Les Adieux »

BILAN DE NOS ACTIVITÉS

VOYAGE AU CENTRE DE L'INFO : ÉVEILLER À L'ESPRIT CRITIQUE



En mars dernier, l'Espace Laïcité de Waremme accueillait une exposition originale, créée par

le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, intitulée « Voyage Au Centre de L'Info ». Vaste programme : proposer un regard éclairé, critique et participatif sur les médias de masse que sont les journaux, la radio, la télévision et Internet. Articulée autour de quatre modules historico-événementiels et d'une animation centrale destinée à interroger le visiteur sur l'importance du *point de vue* dans le traitement et la production d'information, cette initiative originale a accueilli des groupes de tous âges.

Une évidence se détache de cette initiative : les médias suscitent le débat. Élément essentiel de notre quotidien : imposée ou choisie, l'information et son traitement ne laissent personne indifférent. Un état de fait qui a permis d'alimenter des débats riches, engagés et utiles entre des citoyens venus d'horizons fort différents.

Cette exposition fut également l'occasion, lors d'une table ronde, d'entendre le point de vue de François Colman, chercheur en science de l'information à l'ULG, et Bernard Hennebert, citoyen-acteur, qui ne manqueraient pas de nous rappeler que l'aventure médiatique peut aussi être vécue par les citoyens.

Au final, cette exposition, qui voyagera aux quatre coins de la Wallonie, ou presque, lors de la saison 2011-2012, a pleinement rempli sa mission : informer, initier le débat et alimenter la réflexion des uns et des autres.

Christophe CORTHOUTS
Service Animations locales

LE MOLINAY, PAS À PAS

Proposé par le Service Actions Locales du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège dans la première quinzaine de mai, le Festival de promenades au Molinay avait pour objectif de permettre aux promeneurs de poser un regard différent sur ce quartier de Seraing souffrant trop souvent d'une image négative. Pari gagné pour la vingtaine de participants à chacune des six balades thématiques qui ont permis de découvrir les richesses d'un quartier qui est habituellement contourné plus que visité. Qui eut ainsi cru que l'architecture moderne s'exposait par de belles et nombreuses façades dans les rues ? Que de multiples plantes aux vertus curatives fleurissaient dans ce milieu plus urbain que rural ? Que des styles artistiques bien différents cohabitaient dans la même rue ? Que l'envers du décor d'un centre culturel pouvait être fascinant ? Que les estomacs les plus difficiles pouvaient être émoussés par la gastronomie locale ? Que



À travers les promenades, les visiteurs ont pu entre autres découvrir l'envers du décor du Centre culturel de Seraing.

l'histoire ouvrière était toujours bien présente ? Ou encore que le quartier pouvait se métamorphoser en un décor surprenant au rythme de légendes contées dans ses petits recoins ? Assurément, le Molinay et ses habitants méritent, comme tous les quartiers populaires, que l'on pose sur eux un regard positif et constructif ! S'abstenir, c'est appauvrir l'ensemble de la société.

Colette MERTENS
Coordinatrice au service
Actions locales

« AUX LIVRES, CITOYENS ! » À MALMEDY, WAIMES ET VIELSALM



De 12 à 98 ans, les participants ont interrogé la mémoire de la seconde guerre mondiale afin de construire un avenir meilleur pour tous.

Ce 1^{er} avril 2011, s'est clôturé à la bibliothèque de Malmedy le projet « Passage de mémoire pour un avenir meilleur... ». Cette clôture s'inscrivait dans le cadre de la troisième édition du dispositif d'actions citoyennes autour de la lecture et de l'écriture « Aux livres, citoyens ! » initié par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et ses partenaires, à savoir l'asbl Les Territoires de la Mémoire et la Bibliothèque Centrale Chiroux.

Depuis le 1^{er} octobre 2010, à Malmedy, Waimes et Vielsalm, grâce aux bibliothèques locales et à leurs partenaires, 1605 participants de 12 à 98 ans, ont réfléchi ensemble à partir des événements de la guerre 40 - 45 pour construire un avenir meilleur pour tous. Plusieurs activités ont incité au passage de mémoire entre générations : visite d'expositions telles que

« Triangle rouge », « Traces », ... ; jeux ou ateliers d'écriture intergénérationnels, projections de documentaires, rencontres d'auteurs, de témoins, ...

Tant d'activités et d'échanges réclamaient un moment fédérateur festif de rencontres. Ainsi, le 1^{er} avril à la Bibliothèque de Malmedy, la journée a permis à des personnes âgées de maisons de repos et des enfants d'assister à une représentation du spectacle « Petits citoyens, grandes histoires » prolongée par une animation intergénérationnelle. La soirée, haute en couleurs, a été rythmée par la projection des traces photos des activités passées, rythmée aussi des traces des mots et chansons par l'Académie de Malmedy et le groupe vocal « C'est des canailles ! ».

Céline MARTIN
Coordinatrice du service
Démocratie et cultures

avec le sourire ...

sans te prendre la tête ...

trouve les infos pour tes études ...

**LIEGE
ECOLES
INFOS**

Tél. **04 221 92 79**

www.ecl.be

10, quai de la Batte

PASSEURS DE VIE : APPEL AUX BÉNÉVOLES

Une cérémonie laïque, quelle qu'elle soit, doit être remplie de sens. Pour les cérémonies de funérailles il s'agit pour les proches de dire adieu à quelqu'un avec qui ils ont partagé une partie de vie ou même toute une vie. Elles sont construites autour de la perte et du changement, du vivant au mort, d'une vie avec l'autre à une vie sans l'autre. Elles doivent permettre aux émotions douloureuses d'être exprimées dignement grâce à un cadre ritualisé. La célébration publique permet aussi de reconnaître dans la communauté qu'un événement difficile et important s'est produit. Pour la famille, les amis, il faut désormais l'accepter et l'inscrire dans un chemin de vie. C'est le début du deuil qui permettra à la souffrance de prendre une place constructive dans l'existence.

Être officiant de cérémonie de funérailles laïques n'est pas un acte anodin. C'est d'une part une écoute, une attention que l'on porte au chagrin et d'autre part, la réalisation de l'hommage rendu au défunt et à la trace qu'il laisse de lui.

Les demandes qui nous parviennent sont des appels à l'aide. Les proches qui nous contactent sont dans le besoin de notre intervention. Ils se sentent démunis, pris de court. Ils veulent que le départ de leur proche soit célébré dans un cadre de valeurs qui ont été les siennes, comme il a toujours été de tradition dans chaque communauté. Dépassés par les émotions, ils se sentent seuls face à l'organisation d'un événement qui les déstabilise. Il est primordial qu'ils soient pris rapidement en considération.

Le temps est compté... dans tous les sens du terme. Il faut aller vite et à l'essentiel. Se rencontrer, écouter, échanger, organiser, contacter, chercher, réécouter, ... et puis enfin écrire et dire les choses, la mauvaise nouvelle, avec élégance, dignité et espoir. La disponibilité des officiants est un des éléments clés de l'organisation d'un service fonctionnel. Les demandes vont en nombre croissant. Les officiants de cérémonie de funérailles ne sont pas assez nombreux pour faire face à cette augmentation de

sollicitations et le recrutement de nouveaux célébrants est long et difficile.

Nous nous retrouvons donc devant une situation délicate. Allons-nous devoir laisser des appels tomber dans le vide ? Des personnes ne se référant pas d'une Église ou d'un culte, n'auraient-elles pas le droit d'être enterrées reconnues et célébrées selon leurs demandes et leurs convictions... faute de volontés laïques ?

Je concède volontiers qu'organiser des cérémonies de funérailles n'a rien de particulièrement attractif. L'envie d'être utile et d'apporter de l'aide à des personnes en souffrance sont des moteurs qui peuvent paraître relever de « la charité chrétienne », ou même du morbide pour certains.

Rendre hommage à un défunt répond simplement à un besoin qui relève de notre humanité. D'aucuns ne situent-ils pas le début de la réflexion philosophique au moment où des êtres ont commencé à enterrer leurs morts et à y consacrer un rituel ?



Les officiants lors de funérailles laïques manquent cruellement.

Dans chaque groupe sociétal, des hommes et des femmes se sont de tous temps attelés à cette tâche avec honneur. Ce sont des passeurs. Pour certains groupes, ce sont des passeurs d'âmes. Nous, officiants de cérémonies laïques, nous sommes là pour aider les vivants à passer d'un monde

à un autre, d'un monde avec à un monde sans celui qui s'en va. Ne serions-nous pas un peu des « passeurs... de vie » ?

Simone CHAUMONT
Présidente de la Régionale de Liège du Service Laïque d'aide aux Personnes

À PROPOS DE LA POSITION DE MONSIEUR LE MINISTRE, PAUL FURLAN, SUR LE MARIAGE DIT LAÏQUE DANS LA MAISON COMMUNALE...

J'ai toujours mesuré la grande chance que j'avais de pouvoir vivre dans un État démocratique et n'en déplaise à certains, laïque, un État qui n'exerce aucun pouvoir religieux et ne reconnaît à aucune église, quelle qu'elle soit, le moindre pouvoir politique.

Garantir l'égalité des citoyens devant la loi, apprendre à vivre ensemble dans la diversité des croyances et convictions personnelles, assurer à chacune et chacun la liberté de conscience, de pensée et de religion, me sont toujours apparus comme des fonde-

ments incontournables de toute société qui se réclame de démocratie.

Une telle société m'autorise le droit à la différence, elle encourage l'esprit d'initiative, la recherche du savoir, le développement de l'esprit critique et me renvoie à mes responsabilités face à mes pairs.

À mon humble avis, liberté, altérité et solidarité pourraient par exemple figurer au panthéon des valeurs qui sous-tendent la Déclaration universelle des droits de l'homme. Personnellement, dès l'instant où ces trois maîtres mots sont et restent indissociables,

je les préfère à celui de neutralité que je trouve quant à lui, fade, incolore, insipide et peu courageux.

Je ne vois pas en quoi le fait de réaffirmer publiquement, au sein de la maison communale, à l'occasion de quelque célébration que ce soit, son attachement aux principes et valeurs sur lesquels repose notre démocratie constitue un détournement de pouvoirs inadmissible.

A contrario, être empêché, dans un endroit public hautement symbolique, de mettre en exergue ces mêmes principes et valeurs sous couvert d'une neutralité dès lors à

la limite suspecte pourrait, me semble-t-il, apparaître comme antinomique avec l'esprit de la Déclaration des droits humains.

Mais peut-être est-il naïf de ma part de voir en la maison communale le symbole d'une citoyenneté qui ose s'affirmer en toute congruence avec l'idéal démocratique auquel nous sommes à juste titre si jalousement attachés.

Jean-Claude BOTTELBERGS,
Président du Comité d'Action laïque de Herve et échevin honoraire de l'Instruction publique de la même bonne Ville



© shutter 100 flickr.com - rexboggs5

FRATERNITÉ

APPEL AUX VOLONTAIRES PRISES DE POSITION

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège lance un Appel aux Volontaires pour la lecture d'hommages funèbres

Vous êtes laïque et partagez l'ensemble de nos valeurs,
Vous avez du temps libre,
Vous êtes prêt à vous engager à nos côtés,
Vous aimez les contacts humains et le travail en réseau,
Vous souhaitez participer à l'amélioration des relations humaines dans notre société,
Vous êtes prêt à prendre la parole en public dans le cadre de la lecture d'un hommage lors d'une cérémonie de funérailles laïques,

Alors rejoignez notre équipe de volontaires pour les cérémonies de funérailles laïques

Nous vous proposons :
Un suivi et un encadrement sur la question des cérémonies de funérailles laïques,
Un encadrement, une structure solide,
Des réunions avec les autres membres du réseau,
Le remboursement des frais de déplacement dans le cadre de votre mission de volontaire.

Si vous êtes intéressé, contactez notre service Relations avec les Associations – 04/250.99.47 ou associations@calliege.be
www.calliege.be



«Salut et Fraternité», périodique trimestriel, est édité par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, asbl.

Les articles et illustrations n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Avec la collaboration de : Jean-Claude Bottelbergs, Simone Chaumont, Tony Covolo, Christophe Corthouts, Philippe Draize, Anne Fivé, Céline Gérard, Jean-Michel Heuskin, Céline Martin, Colette Mertens, Chris Paulis, Hervé Persain, Roland Remacle.

Certains textes et intertitres sont de la rédaction.

Photos : Centre d'Action Laïque de la Province de Liège - Flickr

Editeur responsable : Hervé PERSAIN, Président, Boulevard d'Avroy, 86 - 4000 Liège

Direction : Jacques SMITS.

Comité de rédaction : Dorothy Bocken, Céline Gérard, Arnaud Leblanc, Isabelle Leplat, Roland Remacle

Publicité : Karin WALRAVENS.

Administration : Pascale BEUKEN, Pascale RIGA.



Centre d'Action Laïque de la Province de Liège
86, Bd d'Avroy - 4000 Liège ☎ 04/232.70.40 - Fax 04/222.27.74
Internet : www.calliege.be
Contacts publicité : Karin Walravens - 04/232.70.06

N° 72 - Tirage : 6.000 exemplaires - Envoi gratuit sur demande.

PÉTITIONS

Dans le cadre de ses combats, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège est régulièrement signataire de pétitions qui défendent des valeurs prônées par son Manifeste. Vous pouvez, vous aussi, soutenir ces actions.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que certaines d'entre elles, vu les délais de publication de notre revue, peuvent être clôturées.

Amnistier n'est pas réconcilier, mais oublier !

Les Territoires de la Mémoire lance une pétition contre le projet de loi d'amnistie des collaborateurs belges des nazis durant la seconde guerre mondiale dont le texte, déposé par un député du Vlaams Belang, a été pris en considération par le Sénat.
<http://www.territoires-memoire.be/index.php?page=petition>

Non à l'attaque contre la démocratie et les droits fondamentaux en Europe !

La crise financière a provoqué l'envolée des dettes publiques. Au lieu d'envoyer la facture à l'industrie bancaire et financière, les gouvernements et la Commission européenne veulent faire payer les citoyens ordinaires. Il existe pourtant des alternatives à ces politiques d'austérité, en commençant par l'introduction d'une taxe sur les transactions financières et une régulation drastique de la finance.
<http://www.oureurope.org/9479.html?&L=4>

Manifeste de Nadia El Fani

J'ai le droit de déclarer que je ne crois pas en Dieu

Militante, Nadia El Fani est surtout la réalisatrice du documentaire « Ni Allah Ni Maître », abordant les questions et problématiques de la laïcité dans les pays musulmans, notamment en Tunisie. Elle est actuellement menacée de mort pour avoir publiquement affirmé qu'elle est athée.

<http://www.npns.fr/fr/posts/commun/1305304563-nadia-el-fani>



Dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Centre d'Action Laïque communautaire, la régionale de Liège a envoyé six jeunes au Forum social de Dakar en février 2011. Les participants y ont réalisé un reportage sous la supervision d'Olivier Conrardy, réalisateur à Bruxelles Laïque, en abordant l'événement sous deux angles : la présence religieuse sur le Forum social mondial et l'immigration économique.

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie ses partenaires :

La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne, la Présidence du Gouvernement wallon, le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports et le Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles du Gouvernement wallon, la Province de Liège, Liège Province Culture, Liège Province Jeunesse, les Villes de Liège, Seraing et Waremme.



Wallonie



Acteur pour l'Avenir de la Wallonie



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



Province de Liège



Seraing
Cité de demain



Liège
Une ville, un esprit.

